

Denis Kambouchner  
**Les combats de QSF, 2020-2023**

Il y aura trois ans dans quelques jours que les circonstances m'ont conduit à accepter la présidence de l'Association, présidence que devait quitter Claudio Galderisi, appelé à des charges d'un autre ordre. Recteur délégué pour l'ESR de la région académique Nouvelle Aquitaine, et depuis peu président de l'Institut français d'Islamologie, il est présent parmi nous mais n'a pas souhaité prendre la parole. De 2017 à 2020, il a déployé à la tête de l'Association une très importante activité que je ne saurais retracer à sa place. Je me bornerai, si vous le voulez bien, aux trois ans de ma propre présidence, avec trois ou quatre faits marquants ou grands objets de préoccupation.

Le premier fait marquant, c'est évidemment la pandémie qui a changé nos vies et nos conditions de travail durant au moins dix-huit mois (du printemps 2020 à l'automne 2021) ; il est difficile de dire dans quelle mesure elle a modifié les comportements, mais il n'a été indifférent ni à la vie académique en général, ni à la vie d'une association comme la nôtre que les relations « à distance » se substituent à un tel degré aux relations « en présentiel », avec les avantages mais aussi les inconvénients de ce nouveau régime (inconvénients largement expérimentés s'agissant de l'enseignement et de l'évaluation des étudiants).

Autre fait marquant, qui se profilait quand j'ai été porté à la présidence de l'Association : la discussion puis le vote de la loi LPR.

Nous avons pris assez tôt par rapport à cette loi une position mesurée : nous avons reconnu un « effort budgétaire impossible à négliger (même s'il ne se porte pas à toute la hauteur souhaitable) et un nouveau souci de la revalorisation des carrières » ; mais nous écrivions aussi, le 4 mars 2020 :

Un équilibre doit impérativement être trouvé entre les dotations pérennes et les financements sur projet. Le fonctionnement des instances dispensant les crédits de recherche, au premier chef l'ANR, doit être réexaminé et rendu plus transparent. Les besoins de la recherche en matière de postes doivent être abondés sur une base autre que contractuelle. Sur le plan des carrières, le recours à des chaires junior peut être utile dans certains cas, mais ne doit en aucune manière préfigurer une dérégulation des modes de recrutement des enseignants-chercheurs, ni une remise en question de leurs garanties statutaires.

Nous demandions aussi « que le Ministère travaille à restaurer avec les personnels de l'ESR une confiance que trop de réformes doctrinaires et précipitées, un net déficit dans les recrutements, une détérioration quasi généralisée des conditions de travail et des perspectives anxiogènes en matière de retraites ont contribué à mettre à mal. »

On ne peut dire que dans la suite du premier quinquennat, ce vœu ait été exaucé. Après ce qui avait été une période de relations relativement confiantes avec le Ministère, ces relations se sont nettement dégradées lorsqu'un Cabinet remanié a multiplié les pressions pour que notre Association vote la loi au CNESER. Nous en sommes restés à notre position d'abstention et avons ensuite exprimé notre indignation devant le compromis intervenu à ce moment-là (promotions internes accordées en échange de créations de chaires juniors). Cécile Bargues et moi-même avons participé en septembre à deux auditions, l'une à l'Assemblée nationale, l'autre au Sénat. Mais le Ministère a multiplié ce qu'il faut bien appeler les coups, avec la suppression de la qualification PR pour les candidats maîtres de conférences (nos amis juristes ont alors travaillé d'arrache-pied à une « porte étroite » déposée auprès du Conseil Constitutionnel), l'annonce abrupte des 800 postes PR dédiés au « repyramidage », et choses de cet ordre.

Sans nous dissimuler les défauts du système actuel de recrutement des universitaires – sur quoi nous avons multiplié les propositions dans un document publié le 4 mars 2021, suivi, le 3 mai, d'observations détaillées sur le rapport Blaise-Desbiolles-Gilli –, nous n'avons cessé d'alerter à la fois sur la dérégulation du système de recrutement, sur la baisse corrélative des exigences scientifiques et sur l'encouragement au localisme, associé à de nouveaux pouvoirs conférés (dans le repyramidage) aux présidents d'université. Il semble que les toutes récentes procédures de promotion aient offert des résultats équitables dans des universités à la gouvernance « vertueuse », et de plus discutables là où elle l'est moins, non sans toutefois engendrer un peu partout autour du « repyramidage » de nouvelles tensions collégiales. Nous observerons avec attention les évolutions sur le plan des recrutements, tout en continuant à protester contre la baisse continue du nombre de postes mis au concours, avec les dangers qui s'ensuivent pour certaines disciplines dont le vivier est appelé à dépérir par pénurie gravissime de postes offerts, cela particulièrement dans le secteur des humanités.

Un troisième fait marquant a été l'émergence de nouvelles tensions dans le monde universitaire, illustrant les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la liberté académique – objet de longue date des réflexions et des actions de QSF, comme en a témoigné l'année dernière encore l'ouvrage d'Olivier Beaud, *Le Savoir en danger*.

Au cours de l'année 2020-2021, plusieurs épisodes ont secoué le monde universitaire, qui ne se bornaient pas à certaines actions d'obstruction. Après l'événement traumatique qu'a été l'assassinat de Samuel Paty, nous avons eu les déclarations de J.-M. Blanquer puis de F. Vidal sur l'« islamo-gauchisme » à l'université, déclarations manifestement polémiques et bien sûr immédiatement clivantes. Nous avons eu, en outre, la médiatisation saisissante, à base d'enregistrements sauvages, de paroles prononcées en cours par des collègues assurément imprudents (ou imprudentes). Enfin est survenue l'affaire de l'IEP de Grenoble qui a défrayé la chronique. Depuis, fort heureusement, rien de comparable.

Dans nos communiqués de l'automne 2020, nous avons souhaité à la fois protester contre des déclarations ministérielles déplacées ou même scandaleuses par leur caractère idéologique et leur connotation autoritaire, et marquer la réalité des menaces sur la ou les libertés académiques à l'université et la nécessité d'une très grande

vigilance à cet égard. Nous avons donc cherché à nous situer dans la voie du milieu, entre les collègues qui sonnaient l'alarme et appelaient à une action énergique par rapport à un péril dont la définition (de même que les modalités prévues pour cette action) appellerait parfois précision, et ceux qui estimaient que c'étaient là de purs fantasmes et ne veulent entendre parler d'aucun supplément de régulation. Cette voie du milieu n'a pas été, il faut le reconnaître, maintenue sans tensions. Les discussions ont été parfois difficiles, notamment autour d'un projet de charte et de manifeste des libertés académiques initié par notre collègue Nathalie Heinich et qui n'a pas pu se concrétiser. Des divergences sont apparues sur la relation entre la liberté académique et la liberté d'expression et sur la mesure dans laquelle l'expression des opinions a droit de cité à l'université ; elles sont apparues aussi sur le point de savoir si l'action en défense de la liberté académique doit prendre la forme de la dénonciation d'un ennemi idéologique. Sur ces questions, j'incline pour ma part à conserver la position que j'indiquais dans le rapport moral de mars 2021 :

C'est, nous semble-t-il, en nous plaçant résolument au niveau des règles institutionnelles et à ce seul niveau (qui s'étend bien sûr aux moyens de parer à toutes sortes d'actions perturbatrices), donc en nous interdisant de juger des contenus et des motivations, que l'association conservera sa vocation et son caractère particulier qui lui fait réunir, dans le refus des prises de positions idéologiques quelles qu'elles soient, des collègues aux sensibilités et engagements par ailleurs divers. Ceci nous distingue d'autres collectifs avec lesquels nous pouvons par ailleurs avoir de nombreuses préoccupations en commun.

Par rapport à ces grandes questions de la fin du premier quinquennat (puisque nous sommes, quoi qu'on y fasse, assujettis au calendrier politique), la présente année, outre la détente sur le front sanitaire, a été comme une année de pause et de transition. Le 5 mai dernier, au lendemain du deuxième tour de l'élection présidentielle, nous avons publié une substantielle *Lettre au Président de la République sur l'état de l'université*, où nous avons détaillé nos préoccupations et nos souhaits, depuis l'entrée et l'accueil à l'université jusqu'aux problèmes de gouvernance et d'autonomie des établissements, en passant par l'emploi à l'université, le recrutement et les carrières des enseignants-chercheurs, les modes d'évaluation, les études doctorales, le financement et l'administration de la recherche, mais aussi à propos de la formation des maîtres, problème jamais résolu et pourtant crucial pour l'avenir de notre système d'enseignement supérieur. Le 28 juin, nous avons été aimablement reçus par la nouvelle ministre, Mme Sylvie Retailleau. Nous saluons une nouvelle écoute, de la part d'une ministre peut-être un peu discrète, beaucoup de points restant à discuter, certains étant plus que discutables, comme l'introduction dans toutes les formations d'enseignements relatifs au développement durable.

Dans cette brève récapitulation, j'ai peu évoqué les problèmes cruciaux qui ont trait aussi bien à l'attractivité des carrières de l'enseignement supérieur, à la liberté de la recherche et à la définition des services, qu'au différentiel de financement entre universités et grandes écoles, au devenir et à l'encadrement d'étudiants mal préparés aux études supérieures ou en situation précaire, et choses semblables. Il importe que

nous conservions notre place dans les instances nationales, que nous continuions à préciser et à publier nos positions et propositions sur tous les points que j'ai évoqués, et que nous montrions justement qu'une force de proposition a sa place au sein du monde universitaire d'aujourd'hui, en dépit d'une tendance préoccupante à l'hystérisation des débats. Au moment où je remets la charge de présidence de l'Association à Joëlle Ducos, je suis bien certain qu'il en ira ainsi.